RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Rapport d'évaluation

Plan d'action
CLER VERTS

ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA NATURE

Novembre 2023

ACTeon environment research & consultancy
hyssop

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise CLER VERTS dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

CLER VERTS			
Date d'adhésion au programme	*02/10/2020*	**Date d'engagement dans le programme**	*15/01/2021*
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	*3 ans (2020-2023)*		

Date de transmission du rapport de suivi	*07/03/2023*
Plan d'action évalué	*1er plan d'action*
Période couverte par ce rapport (période de référence)	*01/2021 – 03/2023*
Date de publication du rapport d'évaluation	*Novembre 2023*

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. SYNTHESE **4**
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action 4
I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies 4
I.1.2 Engagements préexistants 4
I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés 5
I.1.4 Cadre mis en place et description des actions 6
I.2 Synthèse de l'évaluation 7
I.2.1 Résultats de l'analyse 7
I.2.2 Conclusion évaluative 8

II. RECOMMANDATIONS **8**

III. SYNTHESE DES RETOURS DES RELECTEURS **8**

I. SYNTHESE

I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Cler Verts est réparti sur 3 sites : son siège social à Villefranche de Lauragais, le site de valorisation à Bélesta-en-Lauragais et le site d'Agriculture Biologique « Organic Vallée » à Bélesta-en-Lauragais. Le périmètre d'actions de l'entreprise se situe au Sud Est de Toulouse.
Secteurs d'activité	Transformation des déchets organiques des entreprises et des collectivités pour les restituer sous forme de fertilisants naturels, d'énergie renouvelable, de panneaux de bois et de combustibles. La transformation des biodéchets se fait par méthanisation, compostage, broyage-criblage. L'entreprise a également une activité de transport des biodéchets.
Chiffre d'affaires	10 millions d'euros en 2020
Nombre d'employés	Cler Verts est une PME dont l'effectif de salariés est compris entre 20 et 49 salariés.
Site web de l'entreprise	https://www.cler-verts.fr/

I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies

Les informations fournies sont satisfaisantes dans l'ensemble de l'état des lieux. Il manque cependant des précisions sur le niveau d'engagement de l'entreprise dans son programme d'actions : détail des moyens de mise en œuvre, difficultés rencontrées, résultats obtenus, etc.

I.1.2 Engagements préexistants

En 2016, Cler Verts a initié une démarche sur la biodiversité avec une certification portée par ECOCERT « Engagement Biodiversité ». Un premier audit de certification et un audit de suivi ont été réalisés. L'entreprise a reçu une certification ECOCERT pour une validité de 3 ans. Cette certification a été intégrée dans la démarche ISO 14001 de l'entreprise qui était certifiée depuis 2013. Fin 2018, Cler Verts a pris la décision d'arrêter cette démarche en raison des nombreux changements de personnel au sein de l'entreprise, mais aussi du manque de communication et de reconnaissance de ce label.
Quelques actions ont été mises en place en 2016 :

- Plantation de 410 arbres fruitiers sur 7,6 ha. ;
- Installation de 25 ruches ;
- Arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires au niveau de l'entretien des espaces verts (un cahier des charges a été signé avec un prestataire en ce sens. La société effectuant l'entretien des locaux sociaux et sanitaires, utilise également des produits labellisés « Agriculture Biologique ») ;
- Végétalisation du merlon présent entre le compost/méthanisation et le village de Bélesta-en-Lauragais avec environ 3000 arbres et arbustes plantés ;
- Utilisation de papier recyclé labellisé FSC.

I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

- **Dépendances à la biodiversité**

L'entreprise indique être dépendante de plusieurs services écosystémiques :

- Les services d'approvisionnement : déchets Verts, bois biomasses,
- Les services de régulation : qualité de l'air, contrôle des rejets d'eau et traitement des déchets, contrôle du produit fini (amendement organique, engrais).

Les dépendances se situent surtout au niveau de l'approvisionnement avec les produits de « fin de vie ».

- **Pressions et impacts de l'entreprise**

La biodiversité reste une composante vulnérable sur laquelle les activités du Groupe ont un impact. L'entreprise évalue l'impact de ses activités à deux niveaux. Les impacts au niveau du site de l'entreprise, issus du processus de transformation des biodéchets, dits impacts « in-situ » et les impacts à l'aval, issus de l'utilisation des produits de sortie des processus de transformation, dits « impacts aval ». D'après la méthodologie de l'IPBES, les facteurs d'érosion de la biodiversité suivants ont été bien identifiés :

(1) les changements d'usage des terres et de la mer :

- Impacts in-situ : consommation d'eau (process, lavage et gestion incendie) ;

(2) l'exploitation directe de certains organismes : N/A ;

(3) le changement climatique :

- Impacts in-situ : production de gaz à effet de serre (transport, rejet moteur) ;

Impact aval : émission de gaz à effet de serre issus de la combustion de bois déchiqueté pour les chaudières ;

(4) les pollutions :

- Impacts in-situ : rejets d'eau dans le milieu naturel (par des bassins de rétention) et présence de particules de plastiques résiduels dans la soupe de déconditionnement et se retrouvant dans le digestat solide ;
- Impacts aval : épandage de compost et digestat liquide ;

(5) les espèces exotiques envahissantes :

- Impacts aval : utilisation de bois déchiqueté et de paille pour du paillage

L'entreprise n'a pas qualifié de niveau d'impact pour la partie « amont » car elle n'est pas concernée par les activités de production de ses « produits d'entrée ». Il s'agit de récupération de tout ce qui n'est plus utilisable/consommable.

- **Contributions positives à la biodiversité**

Sur le site d'Organic Vallée, l'entreprise n'utilise plus de produits chimiques et ni d'eau du réseau d'eau potable pour les cultures. Des ruches ont été installées en 2016 pour développer la présence d'abeilles sur le site. L'entreprise a parfois recours à l'éco pâturage pour l'entretien d'une partie des espaces verts (nettoyer les bois et l'entretien des espaces verts). L'entreprise tient à préserver la présence de forêt/bois et la flore, pour un développement de la faune sur le site.

Sur le site de Cler Verts, la réutilisation de l'eau est privilégiée pour limiter la consommation de la ressource :

- les eaux de process, au niveau des plateformes de compostage, sont récupérées dans des lagunes de stockage, et sont réutilisées dans le process ;
- au niveau de l'usine de méthanisation, les eaux de lavage et les jus de process sont récupérés et réintégrés dans le process ;
- l'eau de la toiture de l'usine de méthanisation est récupérée dans une bâche tampon de 1 000 m^3. Cette eau est utilisée pour le lavage des bacs de collectes mais aussi pour la fermentation du compost.

Les produits de nettoyage des sanitaires et bureaux sont labellisés « Agriculture Biologique » et le papier utilisé est du papier recyclé. Le site n'est pas éclairé la nuit pour ne pas déranger la faune.

Les solutions de traitement des déchets mises en place sont une alternative à l'incinération ou

l'enfouissement de ces déchets.

- **Principaux enjeux identifiés par l'entreprise**

Les principaux enjeux identifiés par l'entreprise sont les suivants :

- En l'amont : émission de gaz à effet de serre (GES) avec le transport des biodéchets ;
- In situ : risque de contamination de la ressource en eau avec des rejets dans le milieu naturel, pollution plastique liée au déconditionnement, consommation d'eau du site (lavage, process, incendie) ;
- En aval : risque de contamination des sols et des milieux avec l'épandage du compost et du digestat.

I.1.4 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le périmètre du plan d'action concerne principalement les deux sites d'activité Cler Verts et Organic Vallée où se situent les enjeux prioritaires de l'entreprise. Certaines actions ne concernent que l'un des deux sites (action 4 uniquement sur le site d'activité Cler Verts ; actions 5, 6 et 10 sur le site d'Organic Vallée).
Durée prévue pour la mise en œuvre	3 ans (2020-2023)

Nombre d'actions cœur de métier	4	**Nombre d'actions complémentaires**	6

Actions cœur de métier	1	Réduire les pollutions : diminuer de 25% la présence de plastique dans notre digestat solide d'ici fin 2023
	2	Lutter contre la surexploitation des ressources naturelles : limiter au maximum notre consommation d'eau potable sur le site (suivi en continu)
	3	Réduire les émissions de GES et lutter contre le changement climatique : accroitre de 5% par an jusqu'en 2023 le transport en centre-ville par des petits porteurs à faible émission
	4	Réduire les émissions de GES : mise en place, sur plusieurs parcelles du site CLER VERTS au moins 1 fois par an / parcelles, de l'écopâturage.

Observations

L'action 4 : « Réduire les émissions de GES : mise en place, sur plusieurs parcelles du site Cler Verts au moins 1 fois par an / parcelles de l'écopâturage » est à reclasser en action complémentaire. Cette action vise à compenser les émissions de GES émises pour l'entretien de ses espaces verts. L'entretien des espaces verts ne fait pas partie des activités de l'entreprise et donc des activités cœur de métier.

Actions complémentaires	5	Implantation de 70 nichoirs sur Organic Vallée d'ici fin 2023
	6	Implanter des semences d'espèces mellifères d'ici 2023 sur le site
	7	Participer à hauteur de 1/1 000 du CA 2020 de CLER VERTS pour financer des actions de développement d'utilisation du Biogaz en tant que Bio-GNV sur une durée de 3 ans
	8	Partager les bonnes pratiques Biodiversité au sein du site de CLER VERTS : chaque salarié doit participer à quatre 1/4 d'heure Biodiversité sur l'année *ACTION ABANDONNÉE*
	9	Partager les bonnes pratiques Biodiversité en externe : communication digitale
	10	Restaurer la zone humide d'Organic Vallée d'ici fin 2021

11	Implanter 4 ruches d'içi 2023.

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

I.2 Synthèse de l'évaluation

I.2.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'action de l'entreprise Cler Verts, l'entreprise se voit attribuer le niveau de reconnaissance **« En progrès »** (niveau 1).
Les 9 critères d'évaluation sont détaillés dans la partie II de ce présent rapport.

Niveau de reconnaissance « en progrès » (Niveau 1)

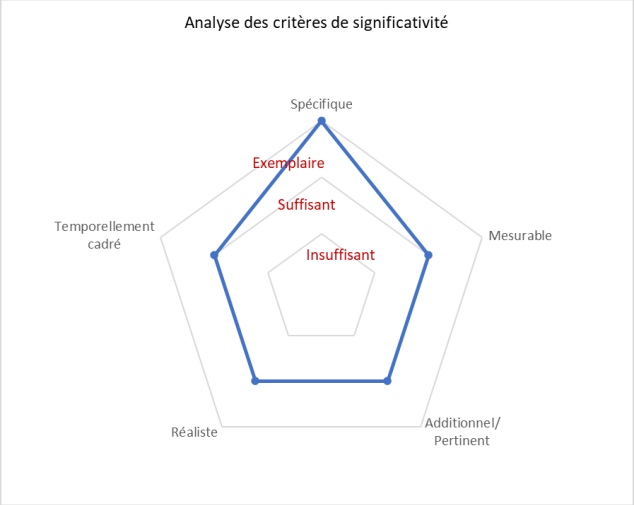

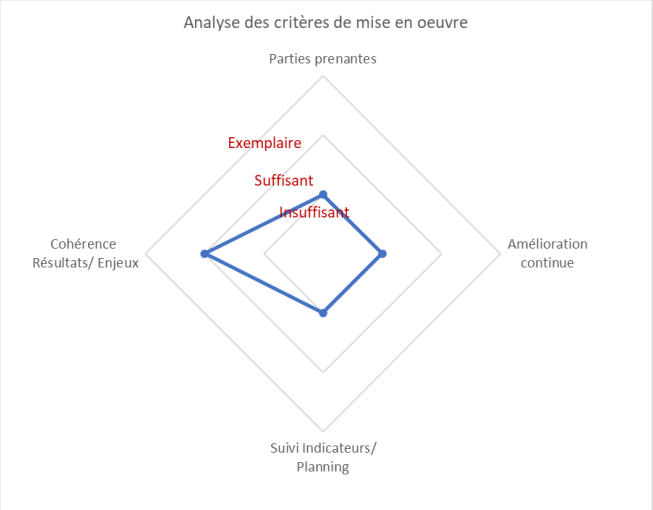

Les points forts

- *Des objectifs chiffrés ont bien été définis pour chacune des actions ;*
- *L'entreprise a bien identifié la plupart de ses impacts ;*
- *Les actions mises en place permettent de réduire l'impact de l'entreprise sur quatre facteurs d'érosion de la biodiversité ;*
- *Les deux premières actions cœur de métier portent sur des enjeux prioritaires pour Cler Verts*

Les points faibles

- *L'entreprise n'indique pas les valeurs de départ des indicateurs, il est donc difficile de visualiser la progression globale des indicateurs ;*
- *Les parties prenantes externes n'ont pas été impliquées ni dans l'élaboration, ni dans le suivi du plan d'action ;*
- *L'entreprise n'indique pas quelles actions correctives sont mises en place pour les objectifs non atteints ;*
- *L'entreprise ne mentionne pas les moyens humains et financiers mis en place pour les actions (notamment cœur de métier) ;*

- *Les actions sur les émissions de GES ne portent pas sur les postes d'émissions prioritaires (telle que l'énergie utilisée pour les différentes activités ou les fuites potentielles de méthane).*

I.2.2 Conclusion évaluative

*Niveau global de reconnaissance : **« en progrès » (Niveau 1)***

L'entreprise Cler Verts, en raison de la nature de son activité (valorisation de déchets organiques), a de contributions positives significatives à la biodiversité. Comme toute entreprise, elle exerce néanmoins des pressions sur la biodiversité que ce plan d'action vise à réduire.

Ainsi les actions mises en œuvre sont pertinentes dans une démarche en faveur de la biodiversité. Le plan d'action ne fait pas contre suffisamment état des engagements vis-à-vis de l'impact engendré par les émissions de GES de l'entreprise et de l'enjeu de la pollution par le plastique en l'amont.

Le manque de certaines informations, relatives notamment aux engagements préexistants et actions réalisées suite à l'engagement de l'entreprise dans le programme, pénalise l'entreprise dans cette reconnaissance. Cette dernière à toutefois tous les éléments en main pour aller chercher le niveau « confirmé » dans un nouveau plan d'action.

II. RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.

- Impliquer davantage les parties prenantes externes comme les associations environnementales, les riverains, les clients, les pouvoir publics dans une démarche d'amélioration continue du plan d'action.

- Mettre en place des actions à fort impact sur la réduction des émissions de GES en commençant par la réalisation d'un bilan carbone afin d'identifier les principaux postes d'émission.

III. SYNTHESE DES RETOURS DES RELECTEURS

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- *Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises » (non représenté pour cette entreprise)*
- *Collège « ONG, fondations »*
- *Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».*

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.
Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs est en d'accord avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en plein accord avec les recommandations.

Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise CLER VERTS dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

A BELESTA EN LAURAGAIS, le 05/01/2024,
Droit de réponse adressé à l'OFB par RODAT Laurent Directeur Général CLER VERTS :

La protection de l'environnement et de la biodiversité est dans l'ADN de CLERVERTS. Nous avons toujours œuvré en ce sens. Afin de pousser d'autres entreprises à nous rejoindre et à porter ce sujet, nous avons décidé de mettre en valeur nos actions pour partager ce sujet qui nous est cher. Nous avons été l'une des premières entreprises à déposer un dossier pour entrer dans cette démarche en 2020.

Nous avons été déçus par le compte-rendu du rapport, qui ne reflète pas tout l'engagement que nous mettons dans la préservation de la Biodiversité qui entoure nos sites de production. Nous avons essuyé les plâtres de cette nouvelle démarche et nous n'avions pas compris notamment que nous n'aurions pas d'audit en présentiel pour évaluer nos progrès. Nos éléments de préparation de ce rendez-vous ont été pris comme le bilan final de nos actions ce qui a engendré un rapport incomplet sur nos actions.Voici les précisions qui n'ont pu être prises en compte dans le rapport final mais qui nous paraissent essentielle à nos yeux pour montrer l'engagement de CLER VERTS :

- Notre CA pour 2022 est de 10 millions d'euros.
- Action cœur de métier n°1 : diminuer de 25% la présence de plastique dans notre digestat solide d'ici fin 2023. Cette action était ambitieuse et nous a pris beaucoup de temps et d'énergie (plusieurs tests ont été faits) pour choisir une technologie fiable et efficace. Nous avons pris la décision ce mois de décembre d'investir 170 000 euros début 2024 pour la mise en place du process choisi : il nous permettra d'atteindre voir de dépasser notre objectif.
- Action cœur de métier n°2 : limiter au maximum notre consommation d'eau potable. Valeurs de départ 1700m3/an. Notre objectif était de 1300m3/an. Nous avons traité plus de tonnes sur des années plus sèches qui ont masquées une partie de nos progrès. Cependant, de réelles économies d'eau vont été faites : nous allons remplacer l'eau de la déconditionneuse par du digestat (70 000€) pour une économie de 400 m3 / mois, un projet de recherche et développement sur la fabrication d'un engrais ammoniacal est en phase de réalisation à échelle industrielle (700 000€) qui nous permettra d'économiser au minimum 5000 m3 d'eau/an et enfin, nous avons modernisé le système d'arrosage des andains de compost à partir de l'eau récupérée dans les lagunes pour que l'eau pénètre mieux dans nos andains et ait une action plus efficace sans augmenter le volume (20 000€).
- Action cœur de métier n°3 : accroitre de 5% par an le transport « propre » en centre-ville. En 2023, nous avons collecté plus de 700 tonnes de biodéchets en centre-ville de Toulouse en véhicule électrique avec nos partenaires. Valeur de départ 0. En cette fin d'année, nous avons validé deux actions supplémentaires : nous allons passer l'ensemble de notre flotte camion en B100 et nous avons commandé un camion électrique de 9T (106 000€),
- Action complémentaire n°4 : mise en place de l'éco pâturage. Valeur de départ 0. A ce jour pas moins de 20 brebis nous permettent de faire de l'éco pâturage et nous avons investi 23 000 euros de matériel pour pouvoir les parquer sur les zones à tondre et optimiser ainsi leur action tout en assurant leur sécurité en marge de nos activités.
- Action complémentaire n°5 :mise en place de 70 nichoirs. Valeur de départ 0. Suite à l'inspection de la zone par un naturaliste 40 nichoirs ont été installés en 2023 (800€)
- Action complémentaire n°6 : Implanter 5 semences mellifères différentes dans les champs d'Organic Vallée. Valeur de départ 2. Objectif atteint avec la collaboration avec l'agriculteur.
- Action complémentaire n°7 : financement du développement de l'utilisation du Biogaz. Valeur de départ 0. A ce jour, nous avons participé à hauteur de 15 000€ dans le financement du développement de l'utilisation du Biogaz en Bio GNV.
- Action complémentaire n°9 : communication externe sur la biodiversité. Valeur de départ 0. Objectif à 3 communications sur le web qui a été atteint.
- Action complémentaire n°10 : Restaurer la zone humide d'Organic Vallée. Le petit lac présent a été curé, agrandit, un enrochement a été fait avec la mise en place d'un trop pleins pour 50 000€. Nous avons désormais une belle zone humide qui accueille canards, ragondins et autres batraciens !
- Action complémentaire n°11 : Implanter 4 ruches. Valeur de départ 0. Finalement 20 ruches ont été installées sur Organic Vallée (et non sur le siège social de Villefranche). Cela nous permet de sensibiliser nos personnels mais aussi nos clients sur la biodiversité tout en leur offrant un miel de qualité ! Notre apiculteur partenaire nous a permis d'implanter ces 20 ruches sur un domaine de 80 hectares sans aucun risque de concurrencer les populations sauvages.

Au final, nous sommes très fiers de nos actions et espérons qu'elles entraineront d'autres entreprises à nous suivre.
Certes, cela représente un investissement de presque 100 000 euros entre 2020 et 2023 et un investissement de plus d' 1 000 000 en 2024 pour CLER VERTS ; mais, cela nous assure de continuer à nous développer tout en protégeant notre environnement. Nous allons même encore plus loin en aménageant au fil des ans nos 80 Ha où nos personnels ont beaucoup de plaisir à venir partager un moment de nature avec leurs proches ! La génération qui arrive prendra ainsi le relais !